



**Institut de  
Pathologie et de  
Génétique, Asbl**

Av. Georges Lemaître, 25

6041 Gosselies

Tél. : 071/47.30.47

Fax : 071/47.15.20

[www.ipg.be](http://www.ipg.be)

## Incinération des fœtus après autopsie :

Après l'autopsie, les fœtus sont conservés jusqu'à ce que tous les examens soient terminés. Ensuite, chaque fœtus est emballé séparément, éventuellement avec les objets joints lors de l'envoi (peluche, vêtement, photos **(\*)**). Les foeti sont transportés ensemble par petit groupe au crématorium.

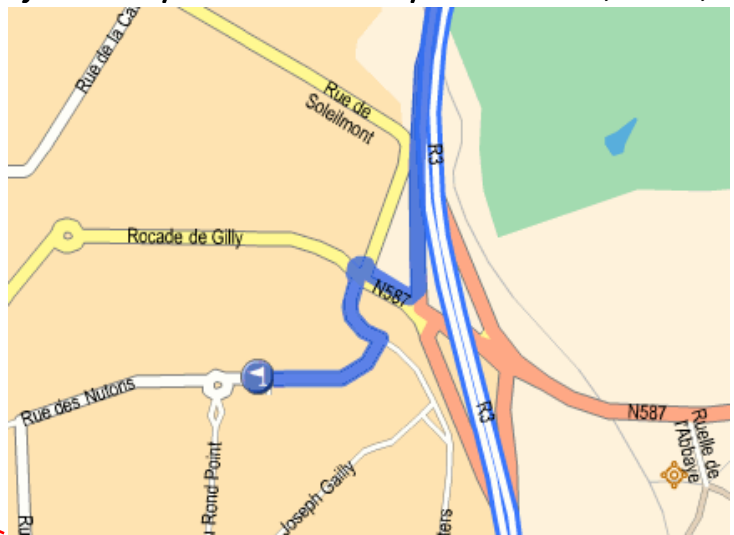
Selon les besoins, deux ou trois crémations sont organisées chaque année.

**(\*) pour des raisons de sécurité, aucun objet métallique n'est autorisé: pas de broche, collier, médaille ou autre bijoux.**

### Crématorium de Gilly

Rue des Nutons, 329

6060 Gilly



Les cendres des foeti sont ensuite dispersées sur la pelouse 28 du carré 72.



Il n'est pas possible pour des raisons pratiques d'assister à la crémation. De même, il est impossible de déterminer à l'avance les dates de crémation, celles-ci dépendant du nombre d'autopsies réalisées et des disponibilités.